

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La réforme scolaire et le mépris des métiers

Dans le numéro de février de *L'Éducateur*, organe du Syndicat des Enseignants Romands, M. Jacques Daniélou signe un éditorial bizarrement intitulé «*Ecole 2010*» ou le *syndrome du cervelas*. Il s'agit d'une mise en ambiance assez grossière destinée à faire passer les partisans de l'initiative pour des brutes ignares et rétrogrades. Voici comment, selon lui, ces derniers conçoivent l'enseignement: *Aux meilleurs, le savoir libérateur et aux autres – la majorité, il s'entend – du basique, du coriace, du bien carré. Des pompes, du drill et du biribi! Car un travailleur manuel, il ne faut pas que ça se coltine avec la beauté du Monde, avec l'art ou la littérature et la liberté: il faut dès 12 ans une voie qui «prépare aux métiers». Mépris des mômes, mépris des métiers, mépris des apprentis, mépris des travailleurs...* Tout l'article est à l'avenant.

Quand M. Daniélou oppose le savoir «basique» et le savoir «libérateur», on suppose qu'il fait allusion à une école qui dispenserait un savoir purement utilitaire, destiné à mettre des exécutants dociles et jetables à la disposition des employeurs. Cette crainte de l'utilitarisme scolaire est fondée, mais il se trompe de cible en s'attaquant à l'initiative et au savoir «basique». Ce n'est pas le savoir «basique» qui prive l'élève de liberté ou l'empêche d'accéder à la vérité et à la beauté. Au contraire, quoi de plus basique que d'apprendre à lire, à écrire, à compter, et en même temps, quoi de plus libérateur? Tout le monde, l'intellectuel autant que le manuel, a besoin d'une formation basique aussi solide et large que possible. Les acquisi-

tions ultérieures n'en sont jamais que des développements.

Ce sont les bases imprécises et les formations inachevées qui vous jettent sans défense dans la foire d'empoigne du marché du travail et vous condamnent aux petits jobs et à la stagnation professionnelle. Et c'est précisément cette impréparation à la vie que les initiés reprochent aux méthodes modernes de favoriser.

Quand M. Daniélou parle des pompes, du drill et du biribi, c'est à l'effort qu'il en a, à l'apprentissage par cœur, à la répétition jusqu'à matière connue, à la connaissance systématique des règles, au travail poussé jusqu'à son terme. On sait bien que tout ça ne suffit pas. On a tous connu des enseignants pour qui la littérature se résumait à l'accord des participes passés et le latin aux sens du mot *cum*. On a tous eu des «singes savants» parmi ses camarades d'école. Et alors? Que le nécessaire ne soit pas suffisant ne l'empêche pas d'être nécessaire!

Nous avons tous besoin de pompes, de drill et de biribi, de l'enfant qui force ses méninges à retenir les déclinaisons au musicien chevronné qui s'impose quotidiennement gammes et arpèges pour entretenir son art, en passant par l'employé qui bâche tous les soirs sur sa maîtrise fédérale et l'apprenti qui apprend à limer plat et rentre à la maison les mains couvertes d'ampoules. C'est le même effort. C'est la lutte de chacun en vue de la perfection, contre ses propres pesanteurs, contre la satisfaction de soi. Il n'est pas jusqu'à la vie spirituelle qui ne demande un dur effort sur soi-même, des exercices et de la régularité.

En ce qui concerne la «beauté du Monde», les écoliers vaudois ont toujours été richement servis dans le domaine littéraire. La réforme scolaire restreint plutôt l'offre dans la mesure où elle ne cesse de retarder et de diluer l'acquisition des savoirs de base. Pour la musique, la fermeture précipitée de l'École normale a mis au rancart, scolairement parlant, une tradition musicale féconde. Quant aux arts plastiques et à l'architecture, ils ont toujours été les parents pauvres de l'École vaudoise. Ils le sont restés sous la réforme.

Nous accordons à M. Daniélou que le mépris pour les métiers est une marque certaine d'imbécillité. Ce qu'il ne voit pas, c'est que la réforme scolaire contribue à ce mépris en radicalisant les préjugés en faveur de la formation intellectuelle. C'est toute l'ambiguïté de la formule «égalité des chances», qui signifie en réalité «égalité des chances de faire des études». Qu'un enfant intelligent puisse ne pas accéder à l'université, voilà qui est inacceptable aux yeux des réformateurs scolaires. Il n'est pas excessif de dire que ce refus est l'un des moteurs essentiels de leur action depuis près d'un demi-siècle.

L'obsession universitariste s'est étendue aux parents. Beaucoup d'entre eux exercent des pressions incroyables sur les enseignants et les directeurs pour éviter à leur enfant ce déshonneur suprême: ne pas entrer en pré-gymnasiale, ne pas continuer dans une haute école. A la limite, peu importe ce qu'il y aura appris et ce qu'il en fera.

La survalorisation des professions intellectuelles entraîne automatiquement un certain mépris à l'égard des

formations non universitaires, pour les métiers auxquels elles conduisent et finalement pour ceux qui les exercent. C'est ici que se dissimule l'articulation perverse de la mécanique réformatrice.

L'élève qui, malgré l'écolage gratuit, les interventions parentales, les leçons privées du samedi matin, les cours d'appui, passerelles et autres remédiations, n'arrive pas à entrer en pré-gymnasiale finit par apparaître, même à ses propres yeux, comme une sorte de raté. Il a eu toutes ses chances... et il ne les a pas saisies.

Cette perspective faussée engendre un immense gâchis moral et social.

En réalité, si, pour un motif ou un autre, un enfant intelligent ne fait pas le gymnase, il doit savoir que ce n'est dramatique ni pour lui ni pour la société. Il pourra très bien appliquer son intelligence à son travail, à la vie de son entreprise, au développement des techniques et des procédés, à l'enseignement dans une école professionnelle, à la représentation du métier face aux patrons ou face à l'Etat, que sais-je?

La société est un réseau complexe de services réciproques innombrables. Ce réseau ne fonctionne que s'il y a des personnes intelligentes à toutes les connexions, dans toutes les activités professionnelles. Dans cette perspective d'ensemble, chacun joue, à sa place et selon ses capacités, un rôle utile à tous. Et le mépris s'attache non à une activité en soi, mais au mauvais travail et à son auteur, peu importe qu'il soit boulanger ou avocat, ouvrier, artiste, commerçant, banquier ou enseignant.

OLIVIER DELACRÉTAZ

L'anglais fait-il vendre?

L'anglais fait-il vendre? Tel était le thème alléchant du «café francophone» qui s'est tenu le 3 mars dernier à Vevey sous les auspices de l'association Défense du français. Un publicitaire linguiste, un responsable du service de traduction de la Poste et un ancien parlementaire fédéral avaient été invités à exposer quelques thèses, en principe en rapport avec le sujet, face à un public d'une bonne trentaine de personnes.

De cette soirée, on retiendra particulièrement le plaisir d'avoir vu à l'œuvre M. Philippe Becquelin, alias Mix & Remix, illustrant les propos des orateurs en *live* sur un simple *flip chart*. Mais trêve de provocations...

Pour le reste, les interventions des trois orateurs furent relativement brèves, laissant largement la parole à un public visiblement désireux d'exprimer son indignation – parfois entièrement justifiée sur le fond – face à certaines dérives commerciales et publicitaires, au point de mettre par moments en accusation le commerce et la publicité eux-mêmes.

Si l'amalgame est excessif, l'économie privée n'en apparaît pas moins souvent comme une cible de choix aux yeux des défenseurs d'un langage correct. A ce sujet, un des orateurs invités fit remarquer que, lorsque le style de communication d'une entreprise ne plaît pas au public, ce dernier a tôt fait de sanctionner les produits en question; ce sont donc les consommateurs et non les entreprises qu'il faudrait incriminer. Vrai? Faux? On en revient à la question posée dans le titre de la soirée, et qui aurait mérité d'être abordée plus franchement, voire abordée tout court.

Des études comparatives entre les publicités francophones et anglophones ont-elles été menées? Des clients – autres que les membres de l'association Défense du français – protestent-ils en masse contre l'usage abusif de l'anglais? Pas de réponses claires à ces questions. Mais le sentiment que l'on peut avoir – le représentant de la Poste l'a indirectement confirmé – est que la population reste incroyablement passive et indifférente à la qualité de la langue.

La publicité s'adapte-t-elle réellement au public? Ou n'est-ce pas plutôt le public qui s'adapte petit à petit à chaque mode publicitaire? C'est là le centre du débat.

Car si le public fait preuve de docilité, il faut alors en conclure que l'usage frénétique de l'anglais dans la publicité – sous une forme par ailleurs médiocre – n'a rien d'obligatoire. Et que les entreprises, par conséquent, pourraient avantageusement prendre la responsabilité de mieux soigner la langue qu'elles emploient: quels que soient les clients auxquels on s'adresse, ceux-ci s'y habitueront rapidement!

Aujourd'hui, les entreprises – même celles dont le but est de vendre un maximum de poudre de perlimpinpin – se soucient volontiers de leurs règles d'éthique, de leur bilan écologique, voire de la bonne santé de leurs collaborateurs. De nombreux patrons apprécient en outre la communauté au sein de laquelle ils vivent, et certains se targuent même d'y jouer un rôle social. Puissent-ils se sentir égale-

ment responsables – toujours de manière libre et volontaire – d'habituer leurs clients à bien parler! Ce serait *cool*...

P.-G. BIERI

Juvenilia LXXXV

– Qu'est-ce que l'hystérie?

Après quelques tentatives de description vasouillardes survenues d'un peu partout dans la classe, Saverio tend la main résolue de celui qui sait et qui va balayer tous ces miasmes d'ignorance:

– C'est une hormone féminine: quand il y en a trop, ça monte, ça monte. Et quand ça arrive à la tête, ça explose. Et là, elles pètent carrément les plombs.

Il a dit cela avec conviction et une fougue toute méridionale, les yeux exorbités, et des gestes très expressifs pour accompagner la démonstration.

J.-B. R.

Ansermet et Stravinsky : aux sources d'un désaccord

Me sera-t-il permis aujourd'hui de rouvrir devant vous le coffret de l'intégrale Stravinsky à 69 francs¹, et des oreilles si délicates ne seront-elles point offensées par un objet si étonnant? On me pardonnera ce modeste pastiche de Bossuet, si l'on considère que Stravinsky était un lecteur assidu de la prose de l'évêque de Meaux². La raison de la réouverture du dossier Stravinsky est le démenti que l'audition de ces merveilles inflige à un préjugé courant concernant Stravinsky interprète, tenu pour précis mais froid, voire inexpressif et impersonnel. Or ce que l'on entend ne manque ni de muscle, ni de nerf, ni de sang, ni d'esprit, ni d'humour en certaines occasions. D'où vient donc ce préjugé?

Stravinsky lui-même a pu le nourrir, par sa méfiance à l'égard de la subjectivité des interprètes, auxquels il préférerait les exécutants étroitement assujettis à la partition: «La notion d'exécution implique la stricte réalisation d'une volonté explicite, et qui s'épuise dans ce qu'elle ordonne. [...] Le péché contre l'esprit de l'œuvre commence toujours par un péché contre la lettre...»³. Dans *Les fondements de la musique*, Ansermet tient des propos féroces à l'égard de son ami. Chef d'orchestre, il «est saisi d'une telle panique qu'il serre son pupitre contre son podium de peur de tomber. [...] En tant qu'exécutant toute joie l'abandonne, et il devient aussi sérieux qu'un dodécaphoniste.» Et enfin, coup de grâce: «Si sa musique doit survivre, il faudra qu'elle trouve à l'avenir des exécutants capables d'y insuffler la vie, et la vie n'est pas qu'une fureur motrice réglée par une horloge.»⁴

Nul n'est prophète en son pays

Depuis 1985, le Conservatoire de Lausanne possède en la personne de Christian Favre un professeur de piano d'une fécondité rare: Christian Chamorel, Cédric Pescia, Antoine Rebstein, au seuil d'une carrière prometteuse, n'ont-ils pas été ses élèves? Sans compter de plus jeunes espoirs comme Guy-François Leuenberger ou Jean-Selim Abdelmoula, ce dernier récemment invité au Festival de Lucerne...

Pianiste de l'excellent Quatuor Schumann, qu'il a fondé avec François Guye, violoncelle solo de l'OSR, Christian Favre y a donné des preuves de l'élargissement de son champ d'activité avec des transcriptions étonnantes d'œuvres de Wagner, dont les *Wesendonck-Lieder*, qui ont été enregistrés avec Felicity Lott. C'est dans ce cadre qu'il s'est également présenté comme compositeur, avec un *Quatuor Fantaisie* et une *Chaconne pour violoncelle et piano*. Or ce talent vient de prendre subitement une dimension exceptionnelle avec un grand *Requiem pour solistes, chœur et orchestre*. Une œuvre, d'une durée d'une heure, dans laquelle Christian Favre fait preuve d'une originalité et d'une maîtrise d'écriture admirables. Armin Jordan, après une lecture au piano, a écrit: «J'ai eu grand plaisir à connaître les extraits de ton *Requiem*, et je te redis mon enthousiasme et mon intérêt pour cette belle musique. Il faudrait absolument que la création de ce *Requiem* ait lieu à Genève. Je se-

Stravinsky compositeur est tout autant malmené. Après lui avoir dénié le don mélodique, Ansermet lui reproche d'avoir fait siennes les théories esthétiques de Maritain, exposées dans *Art et scolastique*, et dont la *Poétique musicale* est fortement démarquée. Maritain prétend que l'art «se tient en dehors de la ligne humaine. Il a une fin, des règles, des valeurs, qui ne sont pas celles de l'homme mais celles de l'œuvre à produire.»⁵ A l'époque où ils ont été écrits (1922), ces propos – en effet discutables – étaient d'abord une réaction contre les excès de subjectivité du post romantisme. Stravinsky s'en servira pour marquer une distance entre le compositeur et l'œuvre à produire; l'artiste doit viser à la plus grande objectivité possible. Pour Ansermet, cette attitude conduit Stravinsky à une austérité, voire un dessèchement croissants.

Le 27 octobre 1948, le chef vaudois donnait en création, à la Scala de Milan, la *Messe* du maître russe. Pourtant, l'œuvre n'échappe pas à une critique fondamentale: «Sa messe n'est pas l'expression, mais le portrait d'une messe. [...] Ce qu'a "signifié" Stravinsky dans cette œuvre, ce n'est pas la foi, mais l'attitude des fidèles dans la foi.»⁶ Cette accusation est très grave, qui refuse au musicien que sa messe doit née d'une nécessité intérieure. Or nous savons par Vera Stravinsky que son mari vivait une crise spirituelle au moment où il en commençait la composition, en 1944: il lisait (outre Bossuet) saint Augustin, la *Somme théologique*, Bloy, Bernanos, annotait les marges de *Questions de Ramuz*. Orthodoxe croyant, il

rais très heureux si l'on me demandait de diriger cette création». Hélas, le sort en a voulu autrement, avec le départ d'Armin Jordan pour un monde meilleur.

Cependant, l'événement aura tout de même lieu! Mais à Buenos Aires, durant la semaine pascale, et dans des conditions à peine croyables puisque c'est la Direction artistique du célèbre Théâtre Colon qui a décidé de créer ce Requiem avec l'Orchestre du Théâtre Colon et le Chœur Orfeon, en la Cathédrale de Buenos Aires (car le Théâtre est actuellement en réparations), pour le premier concert, le 18 mars prochain, et la Basilique Nuestra Señora, pour le second, le 19 mars sous la direction du Maître Facundo Agudin. Voilà donc une présence suisse de haut niveau, tout à fait significative, et l'on croit retrouver l'époque d'Ernest Ansermet et de Victoria Ocampo...

Précisons que ce sont les appuis privés de la Société Académique Vaudoise et des Fondations Leenaards et Regamey qui ont permis la réalisation et la mise sur pied de cette création.

Souhaitons enfin que nous n'ayons pas trop longtemps à attendre pour voir se réaliser le vœu d'Armin Jordan, ici, dans le pays de Christian Favre!

JEAN-JACQUES RAPIN

inclinait à cette époque vers le catholicisme médiéval de C.-A. Cingria. Il avait fait un séjour chez des sœurs dominicaines, et rencontrait régulièrement Jacques Maritain. On ne peut donc pas prétendre que cette messe soit survenue hors de toute préoccupation religieuse. Le souhait du compositeur, hélas non réalisé, était qu'elle fût créée dans une église, lieu auquel elle est manifestement plus destinée que la Scala: c'est en effet une des rares messes modernes appropriée à la liturgie. Elle respire l'humilité et la ferveur, avec son écriture chorale dépouillée, presque homophonique, sa brièveté (une vingtaine de minutes), la modestie de son effectif instrumental qui évoque celui de la sublime *Symphonie d'instruments à vent* de 1920, dont elle retrouve le hiératisme minéral et la fulgurance des couleurs. Dépourvue d'effusion sentimentale, cette musique pudique n'est pourtant pas le produit d'un cœur sec. Dans cette austérité, Ansermet voit du «formalisme», accusation malencontreuse sinon terrible, qui reprend le terme même brandi par le sinistre Jdanov lors des procès staliniens contre les artistes.

Après des décennies de relations sans nuages, un conflit éclata entre les deux hommes à propos d'une coupure de cinquante-huit mesures (quatre pages de la partition d'orchestre) suggérée par le chef d'orchestre dans le ballet *Jeu de cartes*. Refus catégorique du compositeur: «Je voudrais vous dire: "Mais vous n'êtes pas chez vous, mon cher", je ne vous avais jamais dit: "Tenez, vous avez ma partition et vous en ferez ce que bon vous plaira." Je vous répète: ou vous jouez *Jeu de cartes* tel quel ou vous ne le jouez pas du tout.»⁷ Bien qu'il y eût, à la fin de leur vie, un semblant de réconciliation, la brouille ternit définitivement leur belle amitié. Mais l'origine de leur dissension durable n'est pas explicable par ce seul incident.

A partir des années vingt, Ansermet n'a pas suivi l'orientation esthétique de son ami. La vie de Stravinsky est divisée en trois parts équivalentes: la Russie jusqu'en 1910, la France et le pays de Vaud jusqu'en 1939, enfin les Etats-Unis jusqu'à sa mort. (Il a choisi de reposer au cimetière de San Michele à Venise). Cela correspond, avec un décalage, à trois périodes: russe, «néo-classique», dodécaphonique. Kundera observe que la période russe s'arrête au moment où la perspective d'un retour dans sa patrie

n'est plus envisageable pour Stravinsky, à cause du communisme. C'est précisément à ce moment qu'il renonce définitivement à l'enracinement russe et qu'il adopte une voie dont il ne s'écartera plus: l'exploration systématique de l'histoire de la musique: *Oedipus Rex* s'appuie sur l'oratorio haendélien, Bach inspire son *Concerto pour violon*, Beethoven la *Symphonie en ut*, Webern les *Mouvements pour piano et orchestre*; la *Messe* se réfère à Guillaume de Machaut et aux polyphonistes primitifs. La puissance créatrice de Stravinsky est telle qu'il lui suffit d'imiter pour produire du pur Stravinsky: il ne s'agit en rien de pastiches. Ansermet estime que cette perspective historiciste est sans issue, parce qu'artificielle et volontaire, alors que chez les maîtres anciens, l'intégration du langage antérieur se faisait naturellement et chronologiquement. Mozart a imité Johann Christian Bach, réorchestré Haendel, mais il n'aurait jamais eu l'idée d'aller chercher son inspiration chez des madrigalistes du XVI^e siècle. Or c'est justement ce qui fait la singularité de notre temps, à savoir que Pérotin, Monteverdi ou Haydn soient aussi nos contemporains. Stravinsky n'est-il pas le génie qui, au XX^e siècle, a su le mieux embrasser et révéler, en les transfigurant, les trésors des temps passés?

JEAN-BLAISE ROCHAT

¹ Voir *La Nation* N° 1828.

² «The composer read Bossuet almost daily for many years.» in Vera Stravinsky and Robert Craft, *Stravinsky in pictures and documents*, London, Hutchinson, 1978, p. 356.

³ Igor Stravinsky, *Poétique musicale*, Paris, Janin, 1945, p. 141 et 144..

⁴ Ernest Ansermet, *Les fondements de la musique dans la conscience humaine*, Neuchâtel, A la Baconnière, 1961, 2^e édition, 1987, p.481. L'édition courante aujourd'hui est publiée sous la direction de Jean-Jacques Rapin chez Robert Lafont dans la collection Bouquins. Elle est augmentée d'autres écrits et d'une préface de Jean Starobinski.

⁵ Art et scolastique, cité par Ansermet, op. cit. p. 492.

⁶ Ansermet, op.cit. p.489.

⁷ L'essentiel de ce conflit est honnêtement exposé par Milan Kundera dans *Les testaments trahis*, Folio 2703, 1993, p.289-294.

Les nonante ans de l'Histoire du soldat

S'il est une collaboration entre un écrivain et un musicien qui fut fructueuse, c'est bien celle de Ramuz et Stravinsky. Il y a nonante ans était créée au Théâtre municipal de Lausanne *L'histoire du soldat*, leur chef-d'œuvre commun, qui allait rapidement connaître un succès mondial. C'est à Morges que prit naissance cette composition singulière mêlant texte parlé et musique, et c'est dans cette même ville, au Musée Alexis Forel, qu'une exposition lui est consacrée, présentant pour la première fois un regard sur nonante années de mises en scène à travers le monde. Des lectures et conférences sont également proposées dans le même

cadre tout au long du mois d'avril, sans oublier plusieurs exécutions (mais au Théâtre des Trois P'tits Tours), toujours au mois d'avril, de l'œuvre elle-même.

L'exposition est ouverte du 14 mars au 8 juin, du mercredi au dimanche de 14h à 18h. On trouvera de plus amples renseignements sur les lectures et conférences ainsi que sur le spectacle aux adresses internet suivantes: www.museeforel.ch et www.troispetitstours.ch; quant à ceux qui n'ont pas (encore) passé à l'ère de la «Toile», ils seront attentifs aux informations distillées par leur(s) quotidien(s) préféré(s).

FRÉDÉRIC MONNIER

Séminaire 2008: la démocratie en question

Deuxième partie: «Une pomme n'est pas une autre pomme»... au risque d'être empoisonnée

Le deuxième soir de notre séminaire a été consacré aux fondements idéologiques de la démocratie: l'égalité sous toutes ses formes.

Il revenait à Olivier Klunge de traiter du *bon usage de l'égalité* (ce fut le titre de son exposé) ainsi que de trouver et expliquer des situations dans lesquelles l'égalité pouvait se montrer utile et, pourquoi pas, bonne.

Il en est ainsi de l'égalité arithmétique. Probablement la plus abstraite de toutes car, dans la réalité, la construction mathématique se lézarde rapidement. Elle est une traduction, à des fins de recherche scientifique, de la réalité. Elle n'est pas la réalité. De cette égalité arithmétique découle l'égalité monétaire qui permet d'abstraire en argent la valeur d'une chose et de posséder une référence commune entre tout produit et, partant, un moyen d'échange. «Nous savons ainsi qu'une place de théâtre vaut le prix d'un steak, et dix kilos de pommes, le prix d'une coupe de cheveux» a expliqué le conférencier.

L'information lacunaire peut aussi être considérée comme une forme d'égalité: les choses peuvent nous paraître semblables parce que nous n'en connaissons que la forme et non le contenu, ou l'inverse. Le cas typique est la rangée de téléviseurs – même couleur, même taille – dans un supermarché. Les conseils du vendeur seront indispensables pour les distinguer.

L'égalité telle qu'elle peut être dégagée par les statistiques est proche de cette dernière forme. On ne se concentre que sur une face de l'objet étudié. On apprend ainsi que les femmes suisses ont 1,44 enfant. Cela est intéressant pour calculer les budgets qu'il faudra allouer aux allocations familiales, mais ne représente pas la réalité concrète.

Si les hommes ne naissent pas égaux et que l'égalité n'est pas la réalité, nous sommes contraints de déceler entre nos congénères des points communs. Ainsi, nous sommes les seuls animaux raisonnables, partageant tous la condition de mortels doués d'intelligence, faits à l'image de Dieu donc dignes de respect. Cependant, cette nature commune ne se retrouvera pas entièrement chez chaque homme pris individuellement. Concrètement liée à la matière, l'essence est obligatoirement individualisée. Elle aussi est une abstraction, chacun ayant sa propre façon d'être humain.

Cette nature commune digne de respect peut, par analogie, se retrouver dans l'égalité entre Etats en droit international public. Bien sûr, la Principauté d'Andorre n'aura jamais le même poids que la Chine ou les Etats-Unis. Ils n'en doivent pas moins se respecter entre eux, respecter les traités qu'ils ont conclus. *Pacta sunt servanda*. Cette égalité entre Etats se fonde sur le principe de la souveraineté: seul un Etat

peut être souverain chez lui, mais tous le sont également chez eux.

L'égalité des cantons réunis dans l'alliance confédérale est du même ordre...

M. Klunge a ensuite approfondi la notion juridique d'égalité devant la loi. Il est possible de la résumer dans la formule: «considérer de manière semblable ce qui est semblable; de manière différente ce qui est différent.» Cette forme d'égalité a pour but la protection contre l'arbitraire. Ainsi en droit pénal, le juge ne tranche pas selon son bon plaisir. Il est tenu par le cadre de la loi, précisé par la jurisprudence. Cependant, il faut bien comprendre que cette égalité devant la loi ne donne pas des droits égaux à tous les hommes. Ne serait-il pas injuste que le tueur fou subisse la même peine que le froid préméditateur? Ne serait-il pas injuste qu'un voisin ait autant de droits sur la succession d'un père que la fille de ce dernier? Loin des grandes déclarations «droits de l'Homme», cette égalité se fonde sur un principe d'indifférenciation qui permet d'apporter aux sujets de droit une base commune, une sécurité. «Elle consacre une inégalité des droits et devoirs des personnes au nom de l'égalité devant la loi qui impose de considérer ce qui est dissemblable comme tel.»

L'égalité salariale, a rappelé Olivier Klunge, est basée sur l'interdiction de la discrimination non fondée: «à travail égal, salaire égal.» Il a souligné que ce principe mérite cependant d'être tempéré sous deux aspects: le premier, d'ordre social, impose de prendre en compte l'âge, la situation familiale ou encore l'ancienneté d'un employé. Le second est d'ordre qualitatif: il est ainsi normal qu'un travailleur enthousiaste soit mieux rémunéré que celui qui considère son emploi comme n'étant que purement alimentaire.

On parle encore parfois d'égalité chrétienne, d'égalité devant Dieu et son jugement dernier – comme n'importe quel criminel devant la loi que le juge applique, pour oser une comparaison réductrice. Il convient de se méfier d'y voir une égalité absolue: Dieu, même dans son amour infini, ne nous aime pas de manière standardisée. Il nous aime chacun de manière personnelle. Chaque homme étant unique et l'amitié élection: «S'il y a l'infini d'amours exclusifs, il n'y a pas d'égalité.»

M. Klunge a donc démontré qu'effectivement, l'égalité est inconcevable en dehors d'une abstraction et qu'elle n'est par conséquent pas la réalité.

Une fois qu'il fut démontré que l'égalité pouvait s'avérer utile, Jacques Perrin a traité des fondements philosophiques de l'égalité, de ses origines et de ses conséquences. M. Perrin a commencé par rappeler ce qui avait déjà été évoqué précédemment, à savoir que l'égalité ne se trouve pas comme telle dans la nature. Faire preuve de réalisme s'impose: si l'on constate avoir deux paniers contenant le même nombre de pommes, on ne s'intéresse pas à la qualité de celles-ci, mais seulement à leur nombre. L'égalité est donc une constatation. On l'a vu, l'égalité naît d'une opération de l'esprit pour qualifier un rapport entre deux choses. Cette conception, souligne le conférencier, a aujourd'hui tendance à être oubliée: l'égalité est absolutisée et l'on omet de rappeler qu'elle est inconcevable en dehors d'une abstraction.

De ce fait, pour pouvoir être constatée, l'égalité implique une ressemblance de base entre deux objets d'observation.

Elle s'oppose par conséquent à la différence. C'est notamment pour des raisons grammaticales que l'égalité et la différence sont inconciliables. Tentez seulement de rédiger une phrase utilisant le comparatif de supériorité pour déclarer deux choses égales. Cette phrase n'aurait aucun sens... De ce fait, le slogan «Tous différents, tous égaux!» est contradictoire. S'ils sont réellement égaux, leurs différences sont insignifiantes; n'est-il pas vrai que l'on déclare: «Cela m'est indifférent» pour dire: «Cela m'est égal»?

De plus, pour être clair lorsque l'on désigne une égalité ou une différence, il est obligatoire d'expliquer de quel point de vue l'on se place. Dire: «Les hommes et les femmes sont inégaux» n'a aucun sens, tout comme l'affirmation contraire, s'il n'est pas précisé dans quelles perspectives l'homme et la femme diffèrent ou se ressemblent.

Une fois la réalité inégalitaire constatée, un problème se pose: comment intégrer, ou comment s'intègrent, socialement, les personnes différentes? Pour éclairer cette question, M. Perrin a fait appel à la réponse que donne saint Thomas d'Aquin: «La sagesse de Dieu qui est cause de la distinction entre les êtres, est aussi cause de leur inégalité.» Chaque être fait partie d'un tout et, par lui, est ordonné à Dieu, perfection totale. C'est cette perfection qui motive l'inégalité entre les êtres.

Car une société égalitaire, c'est une société individualiste. Ce n'est pas parce que tous ont les mêmes droits que l'isolement et la séparation sont évités. Aux USA, les noirs ont les mêmes droits que les blancs; mais ne vivent-ils pas dans des quartiers séparés? En revanche, le Brésil, hiérarchisé et à la structure encore traditionnelle, souffre moins du racisme que les Etats-Unis. Ainsi, une société holiste – privilégiant le tout – est hiérarchisée de manière plus complexe que nos sociétés individualistes, mais est plus intégrative.

«Il faut toutefois se méfier de mêler les conceptions, d'interpréter des structures hiérarchisées en termes individualistes» a averti le conférencier. La communauté imposée sur des bases individualistes et égalitaristes donne le communisme; la différence et l'inégalité comprise dans un contexte individualiste et moderne donne le nazisme. C'est également pour ces raisons que le

«droit à la différence» est absurde car incohérent. Est-il raisonnablement possible d'avoir un droit égal à la différence, autrement dit, à l'inégalité? C'est faire là un détour de trop.

Ces dérives sont les conséquences d'idéologies, donc du rejet de la réalité. C'est ce que fait Rousseau lorsque, en 1755, il écrit dans *De l'inégalité parmi les hommes* que, pour démontrer son fameux état de nature, il faut commencer par «écarter tous les faits parce qu'ils ne touchent point à la question.» M. Perrin a ensuite souligné, en citant Starobinski qui qualifiait Rousseau «d'homme du refus», que l'homme imaginé par Rousseau n'est pas un homme. C'est une bête qui ne pense pas, car c'est l'homme social qui réfléchit. Pour Rousseau, dans l'état de nature, l'inégalité n'existe pas ou presque. Ce qui n'est pas faux, puisque l'inégalité est une abstraction dont le sauvage de Rousseau n'est pas capable. Seul problème: l'égalité non plus ne peut y exister. Voltaire n'a-t-il pas déclaré, en se moquant, qu'en lisant le livre de Rousseau il nous prenait l'envie de marcher à quatre pattes?

Aujourd'hui encore, a rappelé le conférencier, la réalité est rejetée pour laisser la place à l'idéologie. Il n'est qu'à observer l'égalisation progressive que subit le droit de la famille en parallèle à une explosion ahurissante du nombre de divorces (actuellement, 51,7% des mariages sont dissous). La problématique est particulièrement visible dans le domaine scolaire également. Les trois voies de secondaire sont hiérarchisées perversément car la distinction ne repose plus que sur les seuls critères d'excellence et de brio intellectuel. Parents et enfants estiment alors qu'il est honteux d'être dirigé en VSO parce qu'ils croient que l'élève de VSB est nécessairement plus intelligent. Pour rendre la fierté à chacun, selon M. Perrin, il faudrait accentuer les différences: des corps enseignants différents, des locaux différents, des exigences différentes, des domaines d'excellence différents.

Pour conclure, c'est en faisant un très large écho aux paroles de M. Klunge que M. Perrin a rappelé que tant l'égalité que l'inégalité ne sont que des moyens au service du bien commun.

(A suivre...)

FÉLICIEN MONNIER

Le procès BCV... et le procès CFB?

Le verdict de l'affaire BCV, après un procès où l'accusation s'est dégonflée, n'a pas surpris les observateurs attentifs et les gens raisonnables: sous réserve des recours, acquittement quasi général. Côté «popu», en revanche, si l'on en croit le sondage quotidien de *24 heures*, on semble frustré; car les «gros» doivent payer, même s'ils ne sont pas coupables, simplement parce qu'ils sont les gros; et s'ils sont blanchis, c'est que les puissants s'arrangent entre eux. Il est vrai que la cause était émotionnelle, voire politique. L'objectivité et la sérénité du tribunal sont d'autant plus réjouissantes.

En attendant que l'on puisse lire les considérants du jugement, on croit pouvoir retenir notamment que la BCV, selon le tribunal, a toujours eu des réserves permettant de faire face à ses engagements, durant la période donnant lieu aux poursuites contre ses anciens dirigeants et contrôleurs. Ceux-ci, lavés du soupçon d'infraction pénale, sont donc aussi à l'abri des basses allusions

selon lesquelles l'incompétence n'est pas un délit. Bien au contraire, comme on pouvait le penser en vertu de leurs qualités personnelles, ceux qui tenaient le gouvernail dans les années difficiles où il fallait naviguer au plus près ont vu juste et pris le bon cap.

Le procès qui n'a pas eu lieu, en revanche, est celui de la Commission fédérale des banques (CFB). Car qui a voulu ordonner un contrôle supplémentaire de nature à ébranler le crédit de la banque? Qui a soudain imposé un nouveau mode de calcul des provisions après s'être longtemps contenté d'une méthode «forfaitaire»? Qui a dit au Conseil d'Etat ne plus faire confiance à M. Duchoud, ledit Conseil d'Etat s'étant d'ailleurs bien facilement laissé convaincre? Qui, en définitive, œuvrant dans l'ombre et disposant d'un pouvoir considérable et discrétionnaire, s'est-il lourdement trompé et a-t-il trompé les Vaudois?

J.-F. CAVIN

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Les communes: Brazilia ou Rio?

Dans un article paru sur le site de *Domaine Public* le 22 février dernier¹, Albert Tille sonne une charge contre les communes et contre la politique trop peu dirigiste de l'Etat de Vaud en matière de fusions, signe d'un «conservatisme générateur de blocages dont on pourrait constater bientôt le coût élevé.»

En effet, «l'éparpillement des centres de décision est un obstacle au développement des infrastructures.» Sur ce point, l'auteur a raison: les grandes infrastructures sont plus gigantesques et plus rapidement sur pied lorsqu'un pouvoir central sans contre-pouvoir peut d'un trait sur une carte dessiner le tracé d'une autoroute ou d'une zone industrielle sans se soucier des plaintes des riverains, des communautés concernées et des associations de protection des monuments ou de l'environnement.

De ce point de vue, ce n'est pas la taille des communes qui pose problème, mais leur existence même, et celle des cantons, ainsi que de la Confédération, qui ne constituent en définitive que des échelons apportant une résistance néfaste aux grands projets que des experts savent si bien esquisser dans la perfection abstraite de volumineux rapports.

Les infrastructures sont-elles cependant un but en soi? Si elles sont un élément indispensable à l'existence d'une communauté (on n'imagine pas de commune sans route et sans maison), elles n'en forment pas l'essence. A quoi bon construire de magnifiques équipements pour des zones de développement où personne ne veut s'établir. Cette vision fondant le développement territorial, non sur la concertation entre les aspirations des communautés locales et l'intérêt géné-

ral, mais sur des projets prétendument rationnels est celle dont procèdent les banlieues-dortoirs, les autoroutes au cœur des villes et la mort des villages de montagne. Brasilia est une ville aux infrastructures admirablement développées, mais les Brésiliens continuent à lui préférer le chaos de Rio de Janeiro.

Un développement réaliste ne se construit pas sur des cartes d'état-major, mais sur le terrain. Chaque communauté locale a ses particularités. Certaines sont prêtes à accueillir un développement important pour se transformer en centres régionaux, d'autres ne le supporteront pas sous peine de se dissoudre dans des quartiers où les gens ne font que dormir avant de déménager vers des bourgades plus accueillantes.

La commune est l'expression politique d'une communauté locale. Son

territoire n'est pas immuable. Si, parce que le sentiment d'appartenance villageoise s'est perdu ou déplacé, ou parce qu'une commune est englobée complètement dans une ville, plusieurs communes choisissent de s'unir, rien ne s'oppose à l'adaptation des structures communales à la réalité. Cependant, lorsqu'une communauté refuse la disparition par fusion de sa commune, l'Etat n'a pas à lui imposer une vision théorique de prétendue rationalité, mais doit respecter le choix de ses citoyens de conserver une institution qui garde manifestement une forte valeur à leur yeux.

OLIVIER KLUNGE

¹ www.domainepublic.ch/files/articles/html/9766.shtml

Revue de presse

Fumée cantonale, et après?

La *Tribune de Genève* du 4 mars, dans l'éditorial signé Arthur Grosjean, prend de vigoureux accents fédéralistes:

«Dès juillet, il faudra sortir pour fumer. L'initiative antitabac réduite en fumée à Berne? Dix mille francs. Voilà l'amende maximale à laquelle s'expose un restaurateur genevois qui laisserait ses clients fumer à l'intérieur. Ce coup de tabac, annoncé hier par le Conseil d'Etat, va faire jaser ces prochains mois dans les bistrotts. [...]»

Si, à Genève, le ciel est dégagé, un nuage de fumée plane toujours à Berne. Ce matin, les sénateurs doivent décider s'ils suivent le mouvement antitabac. Apparemment, ils ne souhaitent pas aller aussi loin que Genève. C'est leur liberté. En revanche, il serait scandaleux qu'ils interdisent à notre canton d'appliquer sa loi au nom d'une harmonisation fédérale.»

Ose-t-on espérer lire à l'avenir dans le même quotidien des propos aussi résolus sur des sujets institutionnellement plus consistants ou devra-t-on se contenter de lire un appel à une législation fédé-

rale – en matière de protection contre les chiens dangereux, par exemple?

Ph. R.

Paroles d'un sage

Notre président du Conseil d'Etat Pascal Broulis s'est exprimé sur les finances vaudoises («Cassandra aux finances», *Nouvelle Revue* du 27 février):

[...] Au tout début des années 1990, j'ai été élu au Grand Conseil vaudois. Je suis arrivé en même temps qu'une crise économique imprévue. Faute d'indicateurs, les autorités politiques d'alors n'avaient pas anticipé. Au contraire, les impôts cantonaux venaient d'être baissés (de 129 à 122 points) et les salaires de la fonction publique venaient d'être augmentés (généralisation du treizième salaire et augmentation linéaire de 3%). Il a fallu quinze ans d'efforts et de rigueur pour que les recettes dépassent à nouveau les dépenses. La dette a failli atteindre neuf milliards de francs.

La leçon doit porter: il n'est pas permis de répéter cette erreur. [...]

C'est donc un Conseil d'Etat averti qui utilise avec une certaine parcimonie

la marge de manœuvre retrouvée. On peut le lui reprocher, le taxer de timoré. La sagesse voudrait que l'on attende quelque peu pour juger...

Espérons que les Vaudois de 2008, plus avisés que les anciens Grecs, seront ouverts à la sagesse de Cassandra.

Ce qui inspire notre politique

Dans le *Jura Libre* du 6 mars, sous le titre «Refonder l'Etat cantonal», nous avons relevé un extrait du texte que M. Alain Charpillot a écrit en préface à l'ouvrage de P. A. Comte: «Un seul Jura, une chance unique». Traitant de la puissance du «centralisme suisse et de l'affaiblissement de la conscience cantonale qui l'accompagne», M. Charpillot écrit:

[...] Si nous étudions notre passé, si nous sentons en nous la continuité historique profonde, si nous cultivons la connaissance des lieux et des gens, si nous savourons la beauté de notre terre,

si nous pensons lui appartenir comme elle nous appartient, le Jura vivra. Et il vivra ensemble du nord au sud, quelles que soient les formes politiques ou administratives auxquelles il devra se plier. A l'opposé, si les habitants de ce pays pensent qu'ils pourraient être ailleurs aussi bien qu'ici, que le plus important de la vie se trouve dans les impôts, les cotisations de l'assurance maladie ou l'accès aux supermarchés, s'ils croient que la langue sert à «dire ce qu'on veut», que l'histoire est une marotte de vieillards ou d'instituteurs ayant trop de vacances, que les bâtiments sont des cailloux superposés et les forêts des endroits faits pour du jogging, le Jura comme tel mourra en silence. Ce n'est pas l'hypothèse la plus invraisemblable, malheureusement.

Relisez ce texte en remplaçant le mot «Jura» par «Pays de Vaud». Vous y trouverez l'inspiration de notre politique.

E. J.

Le Coin du Ronchon

Si l'on vous frappe sur la joue droite, engagez des statisticiens pour mieux comprendre le phénomène

Lorsqu'un problème commence à préoccuper sérieusement les électeurs – la violence par exemple –, on organise une grande journée de débat et de réflexion, que l'on appellera états généraux, afin de donner la parole aux uns et aux autres et de permettre à chacun de s'exprimer.

Lorsque l'on ne sait pas trop comment résoudre le problème en question, ou que l'on craint que certaines solutions soient peu populaires, on commence par affirmer que l'on connaît encore mal ce problème, que l'on manque de données suffisantes et que des recherches supplémentaires sont nécessaires. Cela permettra de donner du travail à de nombreux statisticiens. Cela montrera aussi que l'on fait quelque chose, que l'on prend le problème au sérieux et que l'on y consacre des moyens considérables.

Pendant que l'on récoltera ainsi une avalanche de nouvelles données, le problème va sans doute s'aggraver; on pourra alors répondre que pas du tout, qu'il ne s'agit là que d'un sentiment d'aggravation que les statistiques actuelles – encore lacunaires – ne permettent pas de confirmer, et que ce sentiment d'aggravation provient simplement d'une perception plus aiguë du problème – rendue possible grâce à des statistiques plus complètes.

Le jour des états généraux, on laissera la discussion partir dans tous les sens. La

violence, c'est la faute à la société de consommation. C'est la faute au néolibéralisme. C'est la faute au manque de logement. C'est la faute à la sélection scolaire. C'est la faute aux programmes de télévision – en référence probablement aux quelques rares chaînes qui diffusent encore autre chose que des films moralisateurs et politiquement corrects. C'est la faute aux jeux vidéos, que l'on devrait interdire, ou taxer. C'est aussi la faute à un opérateur de téléphonie qui encourage les élèves à utiliser leurs natels en classe; un représentant des enseignants prendra sa grosse voix sévère pour dénoncer cette affiche de mauvais goût, oubliant curieusement de s'offusquer de la publicité bien plus scandaleuse et bien plus violente d'un autre opérateur de téléphonie vantant la figure d'un guérillero marxiste! La violence se trouve aussi dans les journaux, ajoutera une dame en lisant par-dessus une épaule, au hasard, un titre d'une excellente publication.

Ce que l'on retiendra de la journée, outre le plaisir que chacun a eu à s'exprimer, c'est le besoin de moyens supplémentaires. Car, si l'on a bien compris, la violence est le fait d'une infime minorité de jeunes dont la définition statistique et l'encadrement social nécessitent néanmoins des moyens financiers de plus en plus gigantesques.

LE RONCHON

Aspects de la vie vaudoise

Entreprises vaudoises: de la chute à la renaissance

(fm) Jusque dans les années nonante, la maison Manuel, fondée en 1845, était l'un des fleurons lausannois dans le domaine de la restauration et du service traiteur. Suite à des difficultés financières, Daniel Manuel fut alors contraint de vendre le restaurant, le magasin et le service traiteur, mais il ne perdit pas pour autant l'espoir de reconstruire l'entreprise. Ayant conservé la confiserie Tony à la rue de Bourg, M. Manuel œuvrera à partir de là à la renaissance de la prestigieuse maison.

Le chiffre d'affaires croît année après année, la place vient à manquer, d'où la nécessité de créer un nouveau laboratoire pour assurer le service traiteur et la fabrication du chocolat maison: c'est chose faite depuis peu. Si l'entreprise est à nouveau sur les rails, c'est grâce à plusieurs facteurs: confiance des clients, engagement des collaborateurs et de la famille (Christine et Alexandre, enfants de M. Manuel, ont pris la responsabilité du service traiteur) et, surtout, beaucoup de travail. La volonté et l'abnégation de tels patrons est à saluer.

Autre entreprise vaudoise à mériter un coup de chapeau, la manufacture de boîtes à musique Reuge à Sainte-Croix. Après quelques années difficiles (de 2002 à 2006) qui l'ont forcée à licencier des collaborateurs, la maison renoue avec les chiffres noirs; et cela semble aller si bien qu'elle a réengagé d'anciens employés auxquels incombe la noble tâche de transmettre leur savoir-faire et leur expérience aux jeunes. Mais, tout comme M. Manuel, M. Kurt Kupper, directeur général, ne cède pas à l'euphorie: il sait que la partie n'est jamais gagnée définitivement et qu'il y a encore du travail, beaucoup de travail.

Concert spirituel

(fm) Comme celle précédant Noël, la période avant Pâques abonde en concerts. Nous avons retenu le concert-célébration qui se donnera Vendredi saint 21 mars à 15h à l'abbatiale de Romainmôtier où l'ensemble vocal Hémiole, accompagné de quelques solistes et instrumentistes, interprétera, sous la direction de John Duxbury, des musiques pour le temps de la Passion d'Heinrich Schütz, compositeur génial qu'on a trop peu l'occasion d'entendre en concert.